



Natura 2000

Haute-Vallée de l'Essonne

26 mai 2009

Journée d'échanges techniques

Natura 2000 Ile-de-France



Site de la Haute-Vallée de l'Essonne



Site d'intérêt communautaire proposé au titre de Natura 2000 le 7 septembre 2007

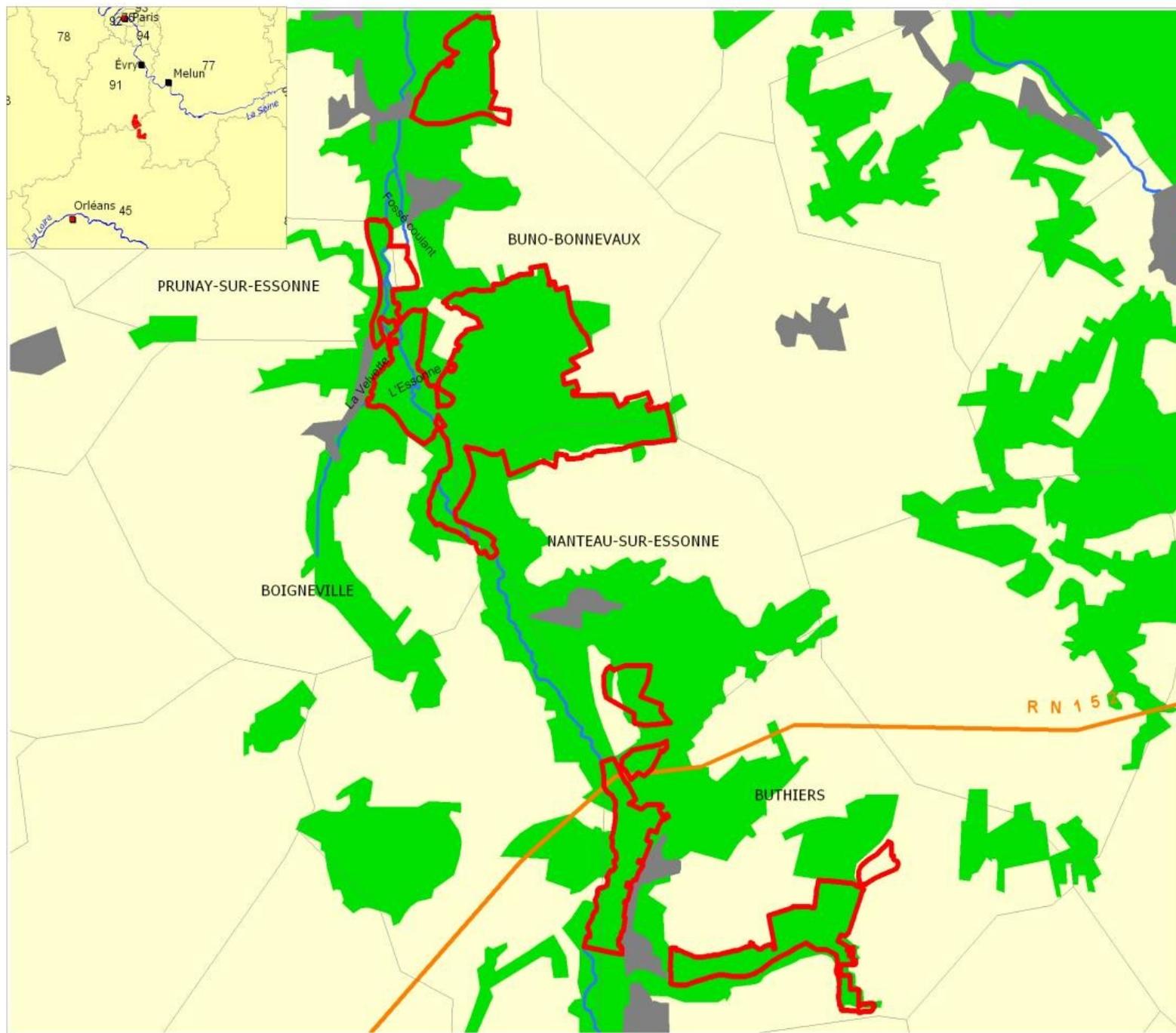
Après une concertation locale avec les Communes de 2005 à 2007

Site d'une superficie de 971 ha intégralement sur le Parc

Deux départements : Essonne et Seine-et-Marne

5 Communes : Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne, Boigneville, Nanteau-sur-Essonne et Buthiers.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE NATURA 2000 ET COMMUNES CONCERNÉES



Légende

-  Région
-  Massif forestier
-  Zones urbanisées
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique
-  Réseau routier

0 500 m 1 km



Les habitats et espèces



➤ **11 habitats d'intérêt communautaire ont été observés sur 175 hectares soit environ 18 % de la superficie du site.**

Principaux habitats des fonds de vallée :

Cladiaie (12 ha); Prairie à molinie (3,3 ha); Aulnaie-Frênaie à hautes herbes (8,15 ha) ; Tapis immergé de characées ; Bas-marais alcalin, Mégaphorbiaie.

Principaux habitats des coteaux :

·Pelouses calcaires mésophiles (102 ha) dont en 80 ha en mosaïque et xérophiles (9,81 ha); Pelouses sablo-calcaire de sables xériques (6,2 ha); Gazons annuels hygrophiles; Landes sèches; Formation à Genévriers.

➤ **4 espèces d'intérêt européen ont été identifiées :**

L'Ecaille chinée, Le Lucane cerf-volant, Les Vertigos moulinsiana, et angustior.





Une démarche d'information et de concertation

- **Informers les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000 et favoriser la mise en place d'une démarche de concertation.**
- **Réaliser un bilan des activités actuelles et potentielles sur le site ou ayant une influence sur celui-ci.**
- **Identifier les éventuelles sources de conflit,**

Les personnes consultées :

- **Les services de l'Etat et établissements publics (DDEA, CG, DIREN...),**
- **Les collectivités territoriales (les 5 communes)**
- **Les usagers (chasseurs, sociétés de chasse, propriétaires forestiers, ...)**
- **Les scientifiques et associations de protection de la nature...**

Une démarche d'information et de concertation



Les outils :

- **Courriers envoyés aux propriétaires du site : information et demande d'autorisation de passage sur les propriétés pour les inventaires.**
- **2 réunions publiques.**
- **Rencontres individuelles avec les Présidents des 5 sociétés de chasse communale : présentation de la démarche Natura 2000, recueil des inquiétudes et des modes de gestion actuels.**
- **Groupes de travail élargis auxquels les propriétaires forestiers et les sociétés de chasse propriétaires ou gestionnaires d'une importante surface sur le site ont été invités.**



Élaborer des mesures de gestion partagées et consensuelles

Une démarche d'information et de concertation



Visite de terrain avec des propriétaires forestiers en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre d'une réunion « Gestion Forestière et Biodiversité ».

Grand Public :

***Articles dans
l'Abeille du Parc***

Fiche Info n°1

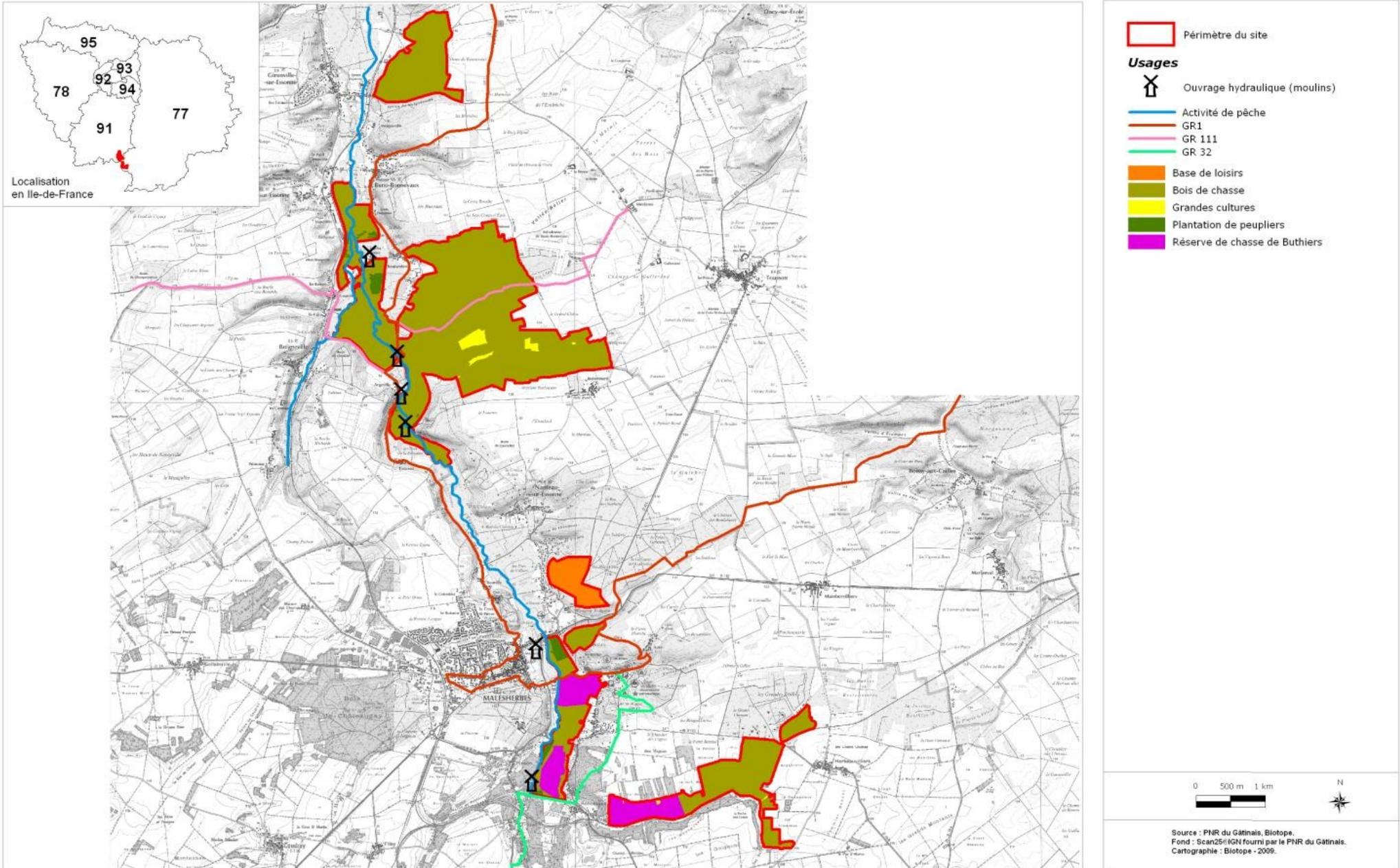


Synthèse de la concertation



Document d'objectifs du site FR1100799 "Haute Vallée de l'Essonne"

PRINCIPAUX USAGES DU SITE NATURA 2000





Synthèse des effets des activités humaines

Les enjeux socio-économiques sur le site sont essentiellement liés à la chasse et dans une moindre mesure aux activités sylvicoles.

Fermeture des marais et donc des habitats favorables aux vertigos et des habitats naturels remarquables : prairies à Molinie, bas-marais alcalins

Fermeture des pelouses par l'embroussaillement naturel et la colonisation par les résineux

Pas de dégradation due à une fréquentation excessive, sauf par la pratique sauvage des loisirs motorisés et le long de certains chemins...



Une démarche d'information et de concertation

Exemples d' OBJECTIFS

- Objectif n°1 Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Vertigo
- Objectif n°2 Restaurer et maintenir le caractère humide des marais afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces liées
- Objectif n°3 Restaurer et maintenir le réseau de pelouses sèches et les milieux associés

➤ **Interlocuteurs privilégiés** (liste non limitative) : propriétaires (communes), sylviculteurs (propriétaires, CRPF), DDEA, Sociétés de chasse.

✓ Quelles actions peuvent être mises en place par les chasseurs dans le cadre de leurs activités ?

Exemples : - entretien ou création de layons de chasse dans les marais favorables aux Vertigos et aux habitats de milieux ouverts,

- gestion des populations de lapin de garenne sur les pelouses sèches

Une discussion engagée avec les propriétaires et les chasseurs



MERCI DE VOTRE ATTENTION

